

Lettre d'information – Eté 2021

VEGAPLAN / CODIPLAN

Vigilance accrue après les inondations

Ces dernières semaines, la Flandre et la Wallonie ont été touchées par de graves inondations. Outre les souffrances humaines qu'elles ont causées, ces catastrophes ont également causé de gros dégâts à l'agriculture en inondant les fermes, les pâturages et les champs. La contamination chimique et microbienne de l'eau peut rendre les cultures non récoltées impropres à la consommation et les sources d'eau potable pour les animaux inutilisables.

Il est donc de la plus haute importance que les agriculteurs touchés prennent en compte l'impact possible de ces inondations sur leurs exploitations et leurs produits dans le cadre de leur système d'autocontrôle.

Pour les produits végétaux qui peuvent être consommés crus (fruits et légumes) et dont le produit à récolter est entré en contact direct avec l'eau (voir également l'annexe 3 du Standard Vegaplan), il est recommandé de les détruire s'ils sont récoltés dans les deux semaines suivant le contact avec l'eau. Après cette période d'attente, une surveillance supplémentaire est recommandée pour tous les produits végétaux qui ont été inondés. Une attention permanente à des questions telles que la contamination du sol, la qualité de l'eau d'irrigation et la qualité et l'hygiène des produits récoltés est également requise pour les cultures ultérieures.

Pour les éleveurs touchés dont les pâturages ou les étables sont inondés, il est exceptionnellement permis de déplacer un troupeau en situation d'urgence vers une autre exploitation ayant le même statut sanitaire. Pour ce faire, l'éleveur doit certifier dans une déclaration sur l'honneur qu'il se trouve dans une situation d'urgence, que ses animaux ne seront pas mélangés avec des animaux d'un autre troupeau et que l'équivalence des statuts sanitaires sera respectée.

Un communiqué détaillé peut être consulté sur le site internet de l'AFSCA: <https://www.favv-afsca.be/professionnels/publications/communications/intemperies.asp>

